



Pourquoi faire un don au Château de Vair ?

&

Comment faire un don au Château de Vair ?

Pourquoi faire un don au Château de Vair ?

- Parce que chaque euro versé est investi dans la restauration d'éléments exceptionnels et en périls inscrits aux Monuments Historiques : la chapelle XVIIème, les appartements de la Marquise de Cornulier (XVIIème), le pigeonnier et la tour des archives datant du XVème Siècle.
- Parce que votre soutien, en participant aux restaurations, permettra d'ouvrir le Château de Vair au public, et de pouvoir enfin faire redécouvrir ce site chargé d'Histoire du XIIème, XVème, XVIIème et XIXème siècles ! Ouverture du site aux enfants (visites scolaires), aux personnes handicapées (création d'hébergement PMR), et pour tous publics, par l'organisation de concerts, pièces de théâtre et expositions.

Association VAIRBIAGES
Château de Vair
44150 Vair-sur-Loire
02 40 96 21 59
vairbiages@chateaudevair.com

- Parce que votre don participera à une restauration raisonnée, en faisant appel à des artisans locaux, et contribuera à maintenir une économie et un artisanat de proximité.
- Parce que votre don permettra de restaurer un patrimoine touristique qui reste un des piliers de la croissance économique Française et un des acteurs principaux du tissu économique local. Le Château de Vair est une locomotive du tourisme local et contribue grâce à ses différentes activités et partenariats à aider au développement des commerçants et des petites entreprises : chambres d'hôtes/gîtes, hôtels, traiteurs, loueurs de matériel de réception, décorateurs, coiffeurs/maquilleurs, photographes, artificiers, musiciens... Le Château de Vair a été distingué à ce titre par la Ministre de l'Artisanat du Commerce et du Tourisme et a reçu la Médaille du Tourisme en 2014.
- Parce que les nouvelles activités sur le site du château de Vair permettront de créer d'autres emplois à destination de jeunes en situation de précarité et de favoriser la réinsertion professionnelle de personnes en difficulté. Actuellement, le château de Vair travaille avec l'organisme de réinsertion E.L.I. (Erdre et Loire Initiative) et a créé deux Emplois d'Avenir avec la mission locale de la ville d'Ancenis.
- Parce que ce site mérite une reconnaissance beaucoup plus large par son aspect historique EXTRAORDINAIRE...

Le Château de Vair est situé à la frontière historique entre l'Anjou et la Bretagne ! Celui-ci conserve cette mémoire, en arborant un salon d'Anjou dans l'aile Est et un salon de Bretagne dans l'aile Ouest.

Au XIIème siècle, le Château de Vair a inspiré Chrétien de Troyes dans l'écriture de son roman sur les Chevaliers de la table ronde, et, en particulier, pour la description du Château de La Merveille, où Gauvain aurait retrouvé le Graal !

Au XVème siècle, Jean-François de Cardonne devient propriétaire du Plessis-de-Ver. Au service de Louis XI dès son plus jeune âge, Maître d'hôtel de Charles VIII, puis Général des Finances sous Charles VIII, il est confirmé dans ses fonctions par Louis XII et François d'Angoulême (futur François Ier). Il saura aussi gagner la confiance d'Anne de Bretagne.

En 1518, le Roi François Ier, la Reine Claude de France enceinte du futur Roi Henri II et toute la cour séjournent au Plessis-de-Ver, chez Jean-François de Cardonne, pendant plusieurs mois. La Reine est accompagnée d'Anne Boleyn, qui deviendra la future Reine d'Angleterre.

Au XVIIème siècle, le Marquis de Cornulier, Conseiller aux affaires privées et publiques du Roi Louis XIV, Président du parlement de Bretagne et Maire de Nantes, embellit et harmonise le château de Vair.

- Parce que la restauration de ses 4 tours XVème et XVIIème est primordiale dans l'ambitieux programme de restauration à venir : cette 2nde étape de travaux permettra de pérenniser l'équilibre financier de ce site bouleversant. Les prochaines restaurations

concerneront l'orangerie du XVIIIème, les douves du XIIème, la restitution du parc à la Française ainsi que la couverture du corps principal.

- Enfin, et ce n'est pas le moindre, parce que faire un don est une manière, pour tous, de participer à une nouvelle écriture de l'Histoire du Château de Vair. Il n'y a pas de petite participation, c'est la multiplication des dons et la communication enthousiaste de chacun pour ce site qui permettra de prolonger les huit siècles d'histoire « Vair le futur » !

Comment faire un don au Château de Vair ?

- **Avant le 31 décembre 2015** : votre don s'effectue par chèque à l'ordre de la « Fondation VMF ». Renseigner le bulletin de soutien ci-joint, puis l'adresser, avec votre don, à :
Fondation VMF
93 rue de l'Université
75007 PARIS
- **A partir du 1^{er} janvier 2016** : votre don s'effectue par chèque à l'ordre de l'association « VAIRBIAGES » dont le but est la sauvegarde et l'animation du Château de Vair :
VAIRBIAGES
Château de Vair
44150 ANETZ

Les avantages liés au don :

- Chaque don donne droit à un avantage fiscal :
 - réduction fiscale de 66% du don, dans le cadre de l'impôt sur le revenu (IR), dans la limite de 20% du revenu imposable,
 - réduction fiscale de 60% du don, dans le cadre de l'impôt sur les sociétés (IS), dans la limite de 5‰ du CA.

Mille Mercis aux nouveaux Mécènes, altruistes et connectés !

Daphné et Baudouin ALLIZON

Association VAIRBIAGES
Château de Vair
44150 Vair-sur-Loire
02 40 96 21 59
vairbiages@chateaudevair.com



Souscription en faveur du château de Vair 44 - Loire-Atlantique

La Fondation VMF a pour mission de défendre le patrimoine bâti et paysager en France et à l'étranger. Elle élargit le champ des actions menées depuis plus de 50 ans par l'association Vieilles Maisons Françaises.

Soutenir la Fondation VMF, c'est :

- prendre part au sauvetage de monuments en péril ou de paysages fragilisés par le temps et les hommes
- aider activement les artisans du patrimoine et la transmission de leurs compétences d'exception,
- contribuer à la réalisation d'inventaires du patrimoine à l'étranger.



www.fondationvmf.org

Association VAIRBIAGES
Château de Vair
44150 Vair-sur-Loire
02 40 96 21 59
vairbiages@chateaudevair.com



Soutenez la restauration du château de Vair, tout en réduisant vos impôts.

La Fondation VMF, placée sous l'égide de la Fondation du Patrimoine, peut percevoir des dons ouvrant à la réduction d'impôts.

- L'impôt sur le revenu : la réduction d'impôt est égale à 66 % des sommes versées, retenues dans la limite annuelle de 20 % du revenu imposable. L'excédent peut être reporté sur 5 ans.
- L'impôt sur les sociétés : la réduction d'impôt est égale à 60% du don versé, retenu dans la limite annuelle de 0,5% du chiffre d'affaires hors taxe. L'excédent peut être reporté au titre des 5 exercices suivants.

BULLETIN DE SOUTIEN



M Mme Mlle

Nom _____

Prénom _____

Fonction _____

Adresse personnelle _____

Code postal | | | | | Ville _____

Tél | | | | | | | | | _____

E-mail _____

Je fais un don de : _____ € à destination du château de Vair.

J'envoie ce bulletin de soutien accompagné d'un chèque établi à l'ordre de la Fondation VMF à :
Fondation VMF - 93 rue de l'Université - 75007 Paris

Dès réception de votre don, nous vous enverrons un reçu fiscal vous permettant de faire valoir vos droits à la déduction auprès de l'administration fiscale. Merci de nous préciser si vous souhaitez un reçu fiscal pour :

- un versement au titre de l'impôt sur le revenu
ou un versement au titre de l'impôt sur les sociétés

■ DEDUCTIONS FISCALES :

L'impôt sur le revenu

VOTRE AVANTAGE FISCAL		
VOTRE DON :	VOTRE ÉCONOMIE D'IMPÔT :	COÛT NET POUR VOUS :
5 00 €	330 €	170 €
1 000 €	660 €	340 €
2 000 €	1 320 €	680 €
5 000 €	3 300 €	1 700 €

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation VMF, sous égide de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; Toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la Fondation VMF. Pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas, la Fondation VMF affectera les fonds à un projet de sauvegarde du patrimoine de même nature. Dans le cas où la collecte dépasserait le part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine. La Fondation VMF s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Copyrights : Collection particulière - février 2015

Association VAIRBIAGES
Château de Vair
44150 Vair-sur-Loire
02 40 96 21 59
vairbiages@chateaudevair.com